



**Mardi 4 mai 2021, le SNUipp-FSU 06
a réuni en visio les formatrices-teurs
du département.**

Il s'agissait de préparer le Plan d'action national qui débouchera sur l'audience du SNUipp-FSU au ministère.

L'annonce de 2 journées de regroupement virtuel par le MEN des formateurs-trices au niveau national les 20 et 21 mai prochains, avec la perspective d'une ouverture par le ministre le 20, pourrait constituer une journée de mobilisations des formateurs-trices dans tous les départements.

Enfin, Le colloque national du SNUipp sur la formation, envisagé pour la fin de l'année, prendrait ainsi tout son sens pour les collègues formateurs-trices du 1er degré.

Nous vous proposons de nous saisir de ces occasions et ainsi redonner de la visibilité et du contenu aux actions des formateurs-trices passe par la mutualisation de nos revendications. PEMF, CPC ou CPD ont pu trouver l'occasion de faire un point d'actualité sur nos responsabilités, nos contraintes, nos conditions de travail.

Il s'agira ensuite de déterminer collectivement les priorités du métier.

A partir de la synthèse des priorisations, notre audience pourra porter sur les conditions de travail des formateurs-trices, la revendication d'une priorisation de leurs tâches autour des questions de formation et une égalité de traitement sur les questions indemnitaires.

Le SNUipp-FSU axera son intervention sur la nécessité d'un recentrage du métier autour des questions de pédagogie et de formation, cœur du métier, pour permettre une réponse à l'impossibilité actuelle de le réaliser, à la surcharge de travail, ainsi que pour borner le risque qu'une éventuelle avancée du côté des indemnités s'accompagne, pour le ministère, d'une charge de travail supplémentaire ou une dérive des missions vers des fonctions de gestion des ressources humaines.

Nous mettrons en avant les revendications liées au temps (reconnaissance du temps invisible comme les temps de préparation des formations) et aux priorités à retrouver dans leur travail (respect de la circulaire de 2015, formations sur toutes les dimensions des programmes...). Les revendications de moyens seront également portées : postes (dont postes de CPC EPS dans les circonscriptions), mais aussi décharges (PEMF), outils de travail...

Lors de nos échanges, PEMF et CP ont pu témoigner de leurs préoccupations tant locale que nationale avec notamment comme sujets :

1/ L'organisation et les conséquences de la mise ne place de professeurs contractuels alternants inscrits en master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

voir <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo14/MENF2103707N.htm>

Les PEMF notamment sont très attentifs aux conditions de mise en œuvre et aux accompagnements nécessaires qui devront se mettre en place. Encore une fois du " travail invisible", du non-dit, et donc des charges et des responsabilités accrues sans échanges sur les modalités. Il s'agit aussi de reconnaître dans les faits ses heures de préparations supplémentaires.

Rappelons que ces étudiants de M2 MEEF contractualisé à 865 euros par mois, travailleront à 1/3 temps dans nos écoles (hors REP), avec tuteur, désigné au sein de la structure d'accueil (?) et par un tuteur de l'INSPE(sans doute). C'est l'IEN qui désignera le tuteur de terrain. Notons que les PEMF ne sont pas cités mais que les CPC et les directeurs le sont... Les deux tuteurs rendent un avis au titre de l'évaluation de la période d'alternance.

Une extrême vigilance sur ce nouveau dispositif est de mise. Certaines et certains relèverons d'ailleurs au cours de la réunion que le risque est grand de ne jamais voir "son alternant" lorsqu'on est PEMF...s'en suit donc la question de l'organisation de la classe et des temps "réglementaires" de régulation... Point de vigilance donc !

2/ Autre point abordé : le nouveau CAFIPEMF

L'arrêté vient de tomber :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043475491>

Vers un CAFIPEMF des savoirs fondamentaux

A propos du nouveau CAFIPEMF, le SNUipp-FSU est intervenu à chaque étape de la concertation relative aux nouveaux textes, mais leur esprit général demeure avec une centration sur les apprentissages dits fondamentaux, un éloignement du rapport à la

recherche et un glissement de la fonction autour de l'acte de formation individuel, au détriment des dynamiques collectives dont les équipes ont pourtant besoin

Contre toute attente, le ministère a initié cette année une modification du CAFIPEMF. L'intervention du SNUipp-FSU a permis d'en infléchir certains aspects tant sur la composition du jury que sur le poids de l'IEN dans l'inscription, limité à une attestation de visite, ou sur l'usage du numérique, finalement borné par une écriture tenant compte du contexte d'exercice. On peut aussi considérer positivement l'inscription dans le texte de 5 semaines de formation pour préparer la certification. Néanmoins, l'esprit général qui a présidé à la réforme reste intact et augure d'une transformation inquiétante du métier.

Le nouveau CAFIPEMF, resserré sur un an, fait la part-belle aux savoirs dits «fondamentaux», français et mathématiques. Les deux épreuves, l'une en classe, l'autre en situation d'observation d'un-e PE doivent concerner ces disciplines. La possibilité de spécialisation, élargie à l'ensemble des disciplines scolaires, est renvoyée trois ans après, avec une épreuve supplémentaire optionnelle.

Le mémoire est abandonné, signant ainsi un éloignement du rapport à la recherche. De fait, c'est la dimension réflexive du métier qui s'en trouve impactée, dans la droite ligne de la volonté du ministre d'imposer des « bonnes pratiques » élaborées par des « groupes d'experts » au lieu d'affirmer et défendre la professionnalité enseignante.

L'animation de session collective de formation dans le cadre de l'épreuve de mise en situation est abandonnée (sauf pour les "faisant fonction de CPC" et directeurs...). Seule la visite d'un-e PE stagiaire ou titulaire est possible témoignant de la volonté d'uniformisation des épreuves autour de l'acte de formation individuelle.

Au cours des discussions sur les textes, le ministère a reconnu avoir comme objectif la centration de l'activité des formateurs-trices autour des fondements de la politique éducative de Jean-Michel Blanquer, dont le primat sur les apprentissages fondamentaux. Si l'on ajoute à cela l'éloignement d'avec la recherche et l'accent mis sur l'individualisation, le métier de formateur et formatrice du premier degré risque de subir une réorientation profonde, l'éloignant de la préoccupation de l'enseignement d'une culture commune pour toutes et tous et du renforcement de la qualité professionnelle des enseignant-es de terrain, qui sont pourtant les vecteurs essentiels de la lutte contre les inégalités scolaires.

Un point positif cependant (dont les modalités seront à examiner avec attention : 5 semaines de formation non consécutives sur des modules méthodologiques et d'initiation à la recherche (ECTS) "durant les mois de juin" de l'année scolaire précédente....;-)

Aussi avec les pistes tracées par le « Grenelle ». Même si on attend les conclusions politiques de ce simulacre de concertation, se dessine plus clairement la direction que ce ministère veut faire prendre à la formation : un outil de management des PE, à l'ère de la destruction du paritarisme.

Analyser cet ensemble de réformes et d'annonces autour de la formation et du métier de formateur-trice est important car c'est en partageant une vision claire de la politique éducative poursuivie que la profession peut empêcher certaines dérives préjudiciables au métier et donc aux élèves.

3/ Grenelle et GRH :

Les questions de formation revêtent, en cette année si singulière, une actualité brûlante tant du point de vue des conséquences sur la charge de travail des formateurs et formatrices que sur les orientations sous-jacentes.

Nous évoquons la mise en place des constellations avec l'ambivalence du « guide plan français » qui contient aussi bien de quoi « mettre au pas » les formateur-trices du 1er degré, avec un niveau d'encadrement de leur travail jamais atteint, que la possibilité de renforcement de la professionnalité enseignante à la condition que les constellations restent à la main des enseignant-es. S'informer est dans cette situation essentiel pour résister : c'est ce que nous disent les remontées de terrain à ce sujet. Les synthèses des ateliers du « Grenelle » sont inquiétantes.

Si les arbitrages définitifs du ministre ne sont pas encore rendus, on trouve par exemple dans l'atelier « Écoute et proximité » la proposition de « confier aux CPC la possibilité d'assurer une gestion des ressources humaines (GRH) de proximité auprès des professeurs des écoles »

4/ Pas de prime pour les CPC : le SNUipp-FSU intervient !

Formateurs et formatrices CP ont un statut de PE mais ne bénéficient pas des mesures concernant les enseignant-es. Pourtant l'accès à un poste de CPC ou CPD entraîne de façon quasi systématique une perte de salaire, sans revalorisation indiciaire pour redonner de l'attractivité aux postes ni versement des primes REP/ REP+, ISAE, ASA.

Ecarté-es également des primes COVID alors que leurs missions ont été fortement recentrées sur le suivi des écoles et des collègues en mai et juin, ils et elles ne percevront pas la prime d'équipement informatique dont l'arrêté et le décret sont parus au JO du 5 décembre, après leur présentation en comité technique ministériel le 27 novembre.

Cette absence de prime constitue une injustice supplémentaire pour les CPC mais également pour d'autres personnels. **Le SNUipp-FSU interpelle le ministre sur cette question.**

Avec la surcharge de travail et le décrochage salarial c'est une perte de sens importante que subissent les formatrices et formateurs du 1er degré. Il faut bien sûr lister ce qui dans leur travail ne relève pas de la formation. Face à cette bureaucratisation du métier, des collectifs de CPC et CPD décident de prioriser leurs tâches en conservant d'abord et avant

tout ce qui relève de leur cœur de métier. Mais des modifications majeures sont en cours à plusieurs niveaux, qui vont encore impacter ce métier déjà fragilisé.

Il y a plus que jamais nécessité à ce que formatrices et formateurs analysent collectivement le rôle que ce ministère veut leur faire jouer : car c'est en travaillant à la restauration du sens de leur action, qu'elles et ils préserveront le métier d'enseignant-e, et finalement le rôle donné à l'école.

Sur toutes ces questions et bien d'autres encore, nous reviendrons vers vous pour préparer nos futures échéances.

D'ici là, partagez et faites partager ces questions de métier, écrivez-nous vos propositions et revendications, nous les mettrons en débat lors de notre prochaine rencontre.



Le nouveau « SNUipp-Infos-Formateurs/trices » est disponible

<https://www.snuipp.fr/system/resources/W1siZiIsIjIwMjE1MDQvMDYvMTJtN2h3N2N5cF9TTIVfSU5GT18xMzhfU3VwcDIucGRmI1d/SNU%20INFO%20138%20Supp2.pdf>



Rappel :

Points abordés lors de la visio nationale SNUipp du 25/03/2021 : les échanges ont porté sur :

1. La surcharge de travail des formateurs-trices du 1er degré (les « constellations » des plans Français et Maths représentent 60% de temps de travail qui se sont ajoutés à... 100%).
2. La perte de sens de leur travail (poids des tâches administratives dont GAÏA et du travail invisible), les formateurs-trices n'ont plus aucune disponibilité pour répondre aux demandes/besoins des équipes des écoles.
3. La non reconnaissance du travail de préparation des dispositifs de formation.
4. La réorientation de leur métier : dans certains départements les formateurs-trices ne sont pas associés à l'élaboration des dispositifs de formation centralisée au niveau de la DSDEN. Dans d'autres, c'est le conseil des IEN qui statue dans l'urgence sans prise en compte du temps d'élaboration nécessaire.

5. L'ambivalence des constellations : vues par la majorité des formateurs-trices comme l'occasion de retrouver leur « cœur de métier » (la formation /certains départements alertent sur le fait qu'elles sont vécues comme intrusives et porteuses du contrôle du travail des enseignant-es / le groupe Formateurs-trices du national rappelant que le « guide plan français » prévoit aussi un encadrement fort de la formation des formateurs-trices en lien avec les prescriptions ministérielles sur la lecture...
6. Les revendications financières des formateurs-trices du 1er degré qui ne bénéficient pas d'une égalité de traitement par rapport aux autres PE : exclusion de l'ISAE, des indemnités REP et REP+ ; plus récemment : exclusion de la prime COVID, exclusion de la prime d'équipement.
7. Les menaces sur la formation et le métier de formateur-trice, contenues dans la réforme de la Formation Initiale, la réforme du CAFIPEMF, les synthèses des ateliers du Grenelle... Au-delà du resserrement sur les fondamentaux, ces réformes et annonces laissent entrevoir que les missions des formateurs-trices pourraient évoluer vers des fonctions de GRH (gestion des ressources humaines).
8. Des transformations de postes CPC spécialisés ou ERUN en CPC généralistes, avec les conséquences pour le mouvement.
9. Des points divers : problèmes posés par les postes à profil ; problèmes posés par le recours aux contractuels dans les classes ; décharges de PEMF encore à 25% et non à 33% ; besoins en outils des formateurs-trices...

Nous avons fait le constat que des mobilisations de formes et de niveaux divers existent dans de nombreux départements : courriers collectifs/tribunes ; délégations auprès des DASEN et/ou Recteurs-trices ; fiches RSST (voire CHSCT exceptionnel sur la souffrance au travail des formateurs-trices)... Au centre de ces mobilisations il y a le conflit sur la définition des priorités des tâches des formateurs-trices.

Le plan d'action proposé devrait aussi nous permettre d'amener, les collègues formateurs-trices à partager nos analyses de ce qui se joue autour de la formation, pour le métier d'enseignant et la gestion à venir du système éducatif et de l'école.

Avec le plan d'action proposé, le SNUipp-FSU espère dynamiser la mobilisation des collègues formateurs-trices, parce que les transformations en profondeur du métier d'enseignant et de la gestion des écoles et des enseignant-es, passeront notamment par elles et eux. Il est nécessaire que notre syndicat se montre à l'offensive sur les questions qui concernent ces collègues, d'abord pour défendre le sens et les conditions de leur travail, mais aussi dans l'intérêt de toute la profession.

